

L'ASSOCIATION AAD

Créée en 1994, l'AAD, association loi 1901 à but non lucratif, a pour objectif le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Nos 15 ans d'expérience ainsi que plus de 1000 personnes aidées, nous permettent d'avoir une réelle compétence des services à domicile et de répondre à toutes les situations.

NOS SERVICES D'AIDE À DOMICILE

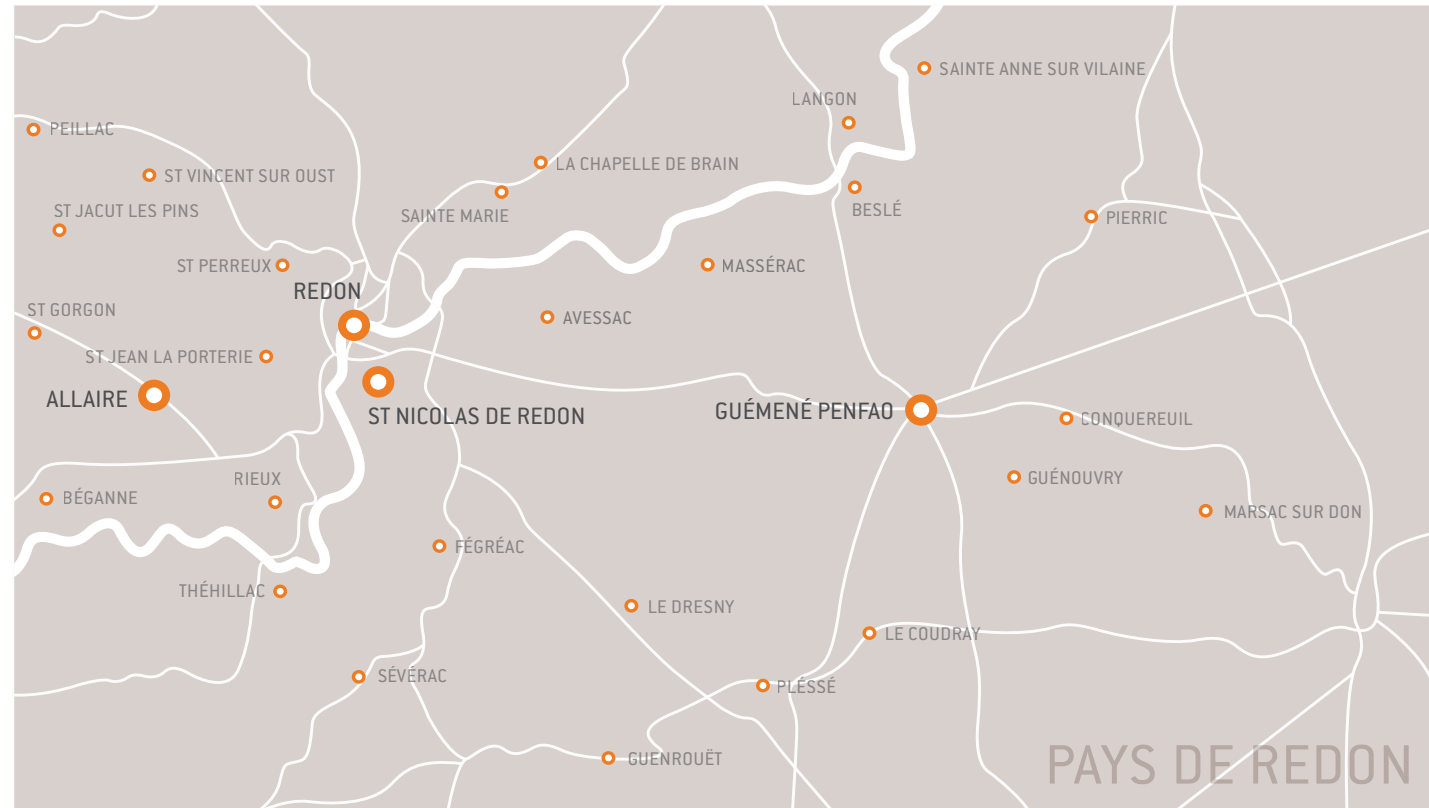
- Aide au lever, à l'habillage, à la toilette
- Entretien du logement
- Gestion du linge et repassage
- Courses et préparation des repas
- Gardes (jours et nuits)
- Soutien moral, écoute
- Déplacements à l'extérieur et sorties (promenades, visites chez le médecin, coiffeur...)

LES PRESTATIONS DURENT 1 HEURE OU PLUS S'IL VOUS LE DÉSIREZ, DE JOUR COMME DE NUIT, JUSQU'À 24/24H, 7/7JRS.



NOTRE ZONE D'INTERVENTION

L'association intervient sur les communes de 4 cantons :



LE SAVIEZ-VOUS?

50% DES SOMMES VERSÉES PERMETTENT D'OBTENIR, SOUS CERTAINES CONDITIONS, UN CRÉDIT D'IMPÔT OU UNE RÉDUCTION D'IMPÔT.

Grâce à l'agrément qualité dont dispose l'AAD, pour 50 % du montant des frais engagés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt, dans la limite d'un plafond annuel.



NOS MODES D'INTERVENTION

Vous pouvez choisir entre deux modes :

- LE MODE MANDATAIRE

Vous choisissez votre Aide à Domicile qui devient votre salarié. L'association vous décharge des démarches administratives (paies, cotisations sociales et autres déclarations...)

- LE MODE PRESTATAIRE

L'Association met à votre disposition un salarié employé par l'AAD, encadré par une équipe technique et administrative qui organise les plannings des interventions tout en s'assurant du bon déroulement des prestations.

- ! A NOTER :

Les interventions de nuit ne sont possibles qu'en service mandataire.

- MAISON DE RETRAITE, FOYERS LOGEMENTS

L'Association peut intervenir auprès des résidents qui désirent obtenir une aide ou une attention complémentaire.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier d'aides financières partielles ou totales :

- Par le Conseil Général de votre département dans le cadre de l'APA
- Par votre caisse de retraite
- Par votre mutuelle

Pour plus d'informations
consultez notre site :
www.aadaps-asso.com

CONTACTEZ L'AAD

AAD – ST NICOLAS DE REDON

(SIÈGE SOCIAL)

36, rue de Châteaubriant 44460 St Nicolas de Redon

Tél 02 99 72 23 51

Fax 02 99 72 45 65

Mail aad44@orange.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi

8h30/12h30 – 13h30/17h30

AAD – GUÉMÉNÉ PENFAO (ANTENNE)

Maison médicale de Guéméné Penfao

4, rue des rochers 44290 Guéméné Penfao

Tél 02 40 79 20 13

Port. 06 69 06 50 52

AAD – ALLAIRE (ANTENNE)

1, rue Saint-Hilaire 56350 Allaire

Tél 02 99 72 65 32

Port. 06 82 59 89 19

www.aadaps-asso.com

Agrément qualité délivré par l'Etat
N° N/030308/A/044/Q/019



Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.

[gmko www.gmko.fr](http://www.gmko.fr)



ASSOCIATION
D'AIDE
À DOMICILE
DU PAYS DE REDON

Pour un
accompagnement
personnalisé

